



DELIBERATION CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 12 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 18h00, le Conseil d'Administration, dûment convoqué le 6 avril 2023, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de réunion au 53 bis avenue Boulloc Torcatis à Carmaux, sous la Présidence de Fatima SELAM, Vice-Présidente du CIAS.

Membres présents : 12

AZAM Martine, **BLANQUET** Marguerite, **BLAVIER** Yveline, **BONFANTI** Djamila, **COURVEILLE** Martine, **ORRIT** Didier, **PLO** Pascal, **REDO** Aline, **SELAM** Fatima, **SOURDIN** Anne, **TIREFORT** Jean-Michel, **VIDAL** Suzette.

Membres excusés : 7

DURAND Rosette, **LEYMARIE** Muriel, **MILESI** Marie, **PUEYO** Patricia, **ROMIGUIER** Valérie, **SOMEN** Didier, **TOUZANI** Rachid.

NOMBRE DE MEMBRES - QUORUM : 10			
Membres en exercice	19	Membres avec pouvoir	0
Membres présents	12	Voix délibératives	12

Numéro :

12/04/2023-06

OBJET : CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LA GESTION DES TICKETS RESTAURANTS

Les agents du CIAS bénéficient, aux mêmes conditions que les agents de la 3CS, de titres restaurant d'une valeur faciale de 7€ avec participation employeur à hauteur de 50%.

Jusqu'à présent, la gestion des titres restaurants du CIAS ne s'effectue pas avec le même prestataire que celui de la 3CS.

La 3CS vient de procéder à une consultation sous la forme d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande pour une durée de 4 ans maximum. La Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise SODEXO PASS FRANCE - 92245 MALAKOFF.

Depuis plusieurs années, la carte « titres restaurant » se développe et vient remplacer progressivement le titre papier. A la 3CS, les agents disposent de titres papier. Certains commerçants ne prendront plus de titres papier dans les mois et années à venir. Le marché prévoit la possibilité de passage du titre papier à la carte en cours de marché et de façon progressive avec un mix papier / carte possible.

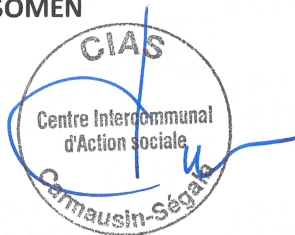
Vu l'évolution possible citée ci-dessus, et le souhait de gérer dans les mêmes conditions les avantages sociaux attribués aux agents du CIAS et de la 3CS, il serait judicieux de choisir le même prestataire que le 3CS pour le CIAS.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

APPROUVE le choix du prestataire.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Au registre figure la liste et la signature des membres présents.

Certifié conforme,
Le Président, Didier SOMEN



La secrétaire de séance
Martine COURVEILLE

A blue ink signature, likely of Martine Courveille, written in a cursive style.

Le Président, Didier SOMEN certifie que la
présente délibération a été publiée
conformément à la loi, le **24 AVR. 2023**